COMPTE RENDU
SÉANCE DU 11 Février 2021

L'an deux mille vingt et un et le 11 février à 18 heures et trente minutes, le Conseil Municipal de Mérindol, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe BATOUX, Maire de MERINDOL.

Présents : Mmes et MM. BATOUX Philippe, MELANCHON Isabelle, CHAPAY Bernard, BUCHACA Sophie, KERMARREC Sandro, SUEUR Mireille, CHARBONNIER Henri, TINNIRELLO Marco, BAREILLE-NOGUERE Laurence, ROUILLES Patrick, CHABALIER Christian, PERIN Nadine, FRITZ Joël, COMBE Jacqueline, BREPSON Bruce.

Absents ayant donné procuration : RODRIGUEZ Sylvie à BUCHACA Sophie, SALVADO Emilie à FRITZ Joël
Absent excusé : BELHADJ ALI Achraf
Secrétaire de séance : BAREILLE-NOGUERE Laurence

OBJET : SOLLICITATION DE LA DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL (DSIL) - 2020-2021- AU PROFIT DE L'OPERATION DE RENOVATION ENERGETIQUE RELATIVE A L'AMELIORATION DE CONFORT D'ETE DES BATIMENTS SCOLAIRES SUR LA COMMUNE DE MERINDOL

Monsieur le Maire précise que les travaux envisagés en matière de rénovation énergétique participeront au renforcement de « l'amélioration de confort d'été des bâtiments du groupe scolaire ».

Rappel de l'opération :

1) Enjeux de l'opération :

De la période du printemps jusqu'au mois de septembre, les épisodes de fortes chaleurs provoquent l'augmentation du temps d'inconfort thermique dans les locaux, l'observation des statistiques météorologiques des dernières années laisse à penser que les épisodes caniculaires seront non seulement de plus en plus fréquents mais qu'ils adviendront aussi en dehors des périodes de vacances scolaires estivales.
Ce constat interpelle quant au confort thermique des écoles du mois de mai à septembre.

2) Objectif poursuivi :

Selon l'étude réalisée par le bureau d'études SOLAIR qui après analyses du comportement thermique des écoles, les solutions envisageables vertueuses résideraient dans la mise en place de différentes actions du type :

- ventilation double flux,
- brasseurs d'air,
- protections solaires : type stores bannes

L'ensemble de ces dispositifs d'appoint permettra d'avoir un impact mesurable sur la réduction de temps d'inconfort dans les salles de classes du groupe scolaire, participant ainsi à cette exigence d'amélioration de confort d'été pour les utilisateurs, par une réduction du nombre d'heures de température élevées.

1) Plan de Financement prévisionnel

Montant prévisionnel hors taxe	Montant de subvention DSIL sollicité	Montant Part Communale HT	Montant TTC
141 390,88 HT €	**113 112,70 € HT**	**28 278,18 € HT**	**169 669, 06 € TTC**
Pourcentage	80%	20%	

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré :

SOLLICITE, le Dotation de Soutien à l'Investissement Local au taux de maximum.
APPROUVE, la création de l'opération et le plan de financement ci-dessus.
CHARGE Monsieur le Maire de procéder à l'exécution de la présente délibération.
AUTORISE Monsieur le Maire à signer toute pièce relative à cette délibération.

VOTE : 17 voix pour

OBJET : DESIGNATION DE REPRESENTANTS A L'ASSEMBLEE GENERALE DU GROUPE DE L'AGENCE FRANCE LOCALE – SOCIETE TERRITORIALE

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 1611-3-2,
Vu le livre II du code de commerce,
Vu la délibération d'adhésion de la commune n°18/29 du 02 mai 2018,

Lors l'approbation de la délibération relative à l'adhésion au Groupe Agence France Locale, il avait été désigné 1 représentant titulaire et 1 représentant suppléant, à l'Assemblée générale de l'Agence France Locale - Société Territoriale, en raison du renouvellement général des conseils municipaux lors des élections de 2020, il convient de procéder à la désignation de nouveaux représentants :

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré :

DESIGNE, M. Philippe BATOUX, en sa qualité de **Maire, en tant que représentant titulaire de MERINDOL** et **Mme BAREILLE-NOGUERE Laurence** en sa qualité **de conseillère déléguée aux finances**, en tant que représentant suppléant **de MERINDOL** à l'Assemblée générale de l'Agence France Locale - Société Territoriale ;

AUTORISE, le représentant titulaire de **la commune de MERINDOL** ainsi désigné à accepter toutes autres fonctions qui pourraient lui être confiées dans le cadre de la représentation au sein du Groupe Agence France Locale (notamment au sein du Conseil d'Administration, présidence, vice-présidence, Comité spécialisés, etc.), dans la mesure où ces fonctions ne sont pas incompatibles avec ses attributions ;
CHARGE Monsieur le Maire de procéder à l'exécution de la présente délibération ;
AUTORISE Monsieur le Maire à signer toute pièce relative à cette délibération.

VOTE : 17 voix pour

OBJET : CONVENTION DE FOURRIERE ANIMALE AVEC LA SOCIETE PROTECTRICE DES ANIMAUX DE VAUCLUSE (SPAV)

Vu, La loi n° 99-5 du 6 janvier 1999, relative aux animaux dangereux et errants, renforçant les pouvoirs de police du maire et mettant à la charge des communes de nouvelles obligations.
Vu, l'article L 2212-2 du code général des collectivités territoriales
Vu, les articles L 211-11 à 211-29 du code rural

Il est prévu en 2021, la stérilisation de 15 chats et chattes sans maître par la SPAV sur le territoire de la commune pour un coût global à charge de l'association de 1200€, l'association proposant à la commune de participer à ces frais à hauteur de 600€.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré :

DECIDE d'approuver la participation 2021 relative à la réception des animaux errants sur la commune de MERINDOL et la campagne de stérilisation des chats sans maîtres avec la SPAV agréée fourrière animale ;

DIT que le paiement de la prestation ou participation aux frais de fonctionnement conformément à la convention sera calculé par habitant suivant un indice annuel, il est de 0.74718€ par habitants pour l'année 2021 et que pour la campagne de stérilisation des chats sans maître, la somme forfaitaire de participation de la commune sera de 600€.
DIT que ces crédits seront inscrits au budget primitif de l'année 2021.
AUTORISE Monsieur le Maire à signer toute pièce relative à cette délibération et à acquitter la participation y afférente.

VOTE : 17 voix pour

OBJET : REVERSEMENT DE LA SUBVENTION PAR LA CA LMV

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal qu'en 2020, dans le cadre de la crise sanitaire et pour répondre à la nécessaire protection des habitants du territoire lors de la première période de confinement, la communauté d'agglomération Luberon Monts de Vaucluse, en lien avec les communes membres, a réalisé un achat groupé de masques réutilisables auprès de la société SISA PRODUCTION (enseigne Coco & Rico) qui a pu fournir, dans un contexte de forte demande et de pénurie, un lot de 32 000 masques en tissu dits « grand public » homologués par la Direction générale de l'armement.
La Communauté d'Agglomération a ainsi obtenu une aide globale de 32 000 € (1 € par masques acheté) qu'il convient maintenant de répartir entre les membres du groupement au prorata de leurs achats de masques.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré :

DECIDE d'approuver ce dispositif de reversement de la subvention par LMV au bénéfice de la commune de Mérindol, soit la somme de 2000,00 € ;
AUTORISE Monsieur le Maire à signer toute pièce relative à cette délibération.

VOTE : 17 voix pour

OBJET : APPEL A PROJET PORTANT SECURISATION DU STATIONNEMENT VELO POUR L'ACCES AUX ETABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que par courrier en date du 23 novembre 2020, le Conseil départemental nous informe avoir approuvé le lancement de la deuxième vague de l'Appel à projets à destination des communes et territoires intercommunaux, pour les aménagements cyclables du réseau structurant départemental.

Pour Mérindol l'implantation de l'équipement à 5 arceaux pour le stationnement de 4 à 5 vélos, se fera sur le site de la salle des fêtes permettant l'accès aux établissements recevant du public :

- le Groupe scolaire - l'Accueil de Loisirs sans hébergement - ALSH
- la Maison des Services au public- la Poste de Mérindol labélisée à compter de janvier 2021
- le service de Police rurale

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré :

DECIDE d'approuver ce projet et présente sa candidature à cet appel à projets pour la commune de Mérindol ;
SOLLICITE une subvention en nature sous la forme de la fourniture et pose d'un ensemble de 4 à 5 arceaux, permettant le stationnement de vélos ;
CHARGE Monsieur le Maire de procéder à l'exécution de la présente délibération ;
AUTORISE Monsieur le Maire à signer toute pièce relative à cette décision ;

VOTE : 17 voix pour

OBJET : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Vu la nécessité de mettre à jour le tableau des effectifs au regard du déroulement de carrière des agents, de la modification des contrats aidés à temps non complet et à temps complet et de la prolongation de l'ouverture de contrats saisonniers – accroissement d'activité temporaire jusqu'au 31/12/2021.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré :

Approuve les postes tels que définis dans le tableau des effectifs ci-dessus.
Adopte le tableau des emplois communaux tel qu'il est établi :

POSTES	NATURE du POSTE	Tableau au 25-11-2020	Tableau au 11/02/2021
Attaché principal	Temps complet	1	1
Attaché	Temps complet	1	1

Agent de Maîtrise	Temps complet	1	1
Adj.administ. principal de 1er cl	Temps complet	1	1
Adj.administ. principal de 2ème cl	Temps complet	2	2
Adj Administ C1	Temps complet	2	2
Adj.tech. principal 2e cl	Temps complet	4	4
Adj.tech. principal 2e cl	Temps complet	3	3
Adj.tech. principal 1ère cl	Temps complet	1	1
Adj.techn. C1	***Temps complet***	***6***	***5***
Adj.techn. C1	***Temps non complet***	***2***	***1***
Adj. d'animation principal de 2e cl.	Temps complet	3	3
Adj. d'animation C1	Temps complet	1	1
Adj. d'animation C1	Temps non complet	1	1
Adj. d'animation principal de 2e cl.	Temps non complet	2	2
ATSEM principal de 1ére Cl	Temps non complet	2	2
ATSEM principal de 2éme Cl	Temps non complet	1	1
Garde Champêtre Chef Princip	Temps complet	1	1
Garde Champêtre	Temps complet	1	1
Total emplois permanents		36	34
Contrat unique d'insertion /PEC	***Temps non complet***	***2***	***1***
Contrat unique d'insertion /PEC	***Temps complet***	***0***	***2***
Contrat de 3 ans (3-3-1)	Temps non complet	1	1
Contrat emploi saisonnier	Temps complet	6	6
TOTAL		45	44

AUTORISE monsieur le Maire à signer toute pièce relative à la présente délibération

VOTE : 17 voix pour

La séance est levée à 19h38

Le maire,
Philippe BATOUX

MAIRIE DE MENERBES (VAUCLUSE)